

FACTURE UNIQUE DE LOYER/DOSSIER LOCATION LONGUE DUREE

(à conserver pendant toute la durée du contrat)

Date 25/04/2025 CONTRAT N° : 1872595 N° FACTURE: F60 /1872595/2025/0003283
RUM : LD187259520250021547

DESIGNATION DU FOURNISSEUR

*ACS SEG RG 10 %
17140 LAGORD

TVA CE : FR0045019387500

F60 1872595 2/ 2 22 44
STE LE FOURNIL VAYRACOIS
25 AVENUE DE LA GARE
46110 VAYRAC



DESIGNATION DU MATERIEL

101 SYSTEME CAISSE/TERMINAL PAIEMENT

1CASHPAD LITE 1IPAD 1SUPPORT CASHPAD
1IMPRIMANTE THERMIQUE

INFORMATIONS Echéance Mensuelle

CONDITIONS FINANCIERES

TVA applicable selon la réglementation en vigueur à la date d'établissement de la facture, sous réserve de modifications pouvant intervenir au cours du contrat.

Durée totale : 63 loyers du 20/05/2025 au 20/07/2030

Nb	Echéances	MT HT €	Taux TVA	MT TVA €	MT TTC €	ASS €
1	20/05/2025	164,00	20,00 %	32,80	196,80	10,96
62	20/06/2025 au 20/07/2030	164,00	20,00 %	32,80	196,80	10,96

ACCESSOIRES AU CONTRAT :

ASSURANCE VIE

Cette facture concerne les loyers d'une location suivant contrat référencé ci-dessus. Chaque loyer est payable à chaque début de période. La TVA grevant les loyers n'étant acquittée par la société LOCAM qu'après encaissement de ceux-ci, les droits à déduction, s'ils existent, ne s'ouvrent pour le locataire qu'au fur et à mesure des règlements et sur présentation de leur justification.

Les tribunaux de SAINT-ETIENNE seront seuls compétents en cas de litige concernant cette facture.

Le montant des loyers peut éventuellement comprendre la maintenance et/ou la télésurveillance encaissée pour le fournisseur suivant le contrat souscrit.

Conditions de règlement : par prélèvement égal au montant du loyer TTC majoré des accessoires au contrat et pas d'escompte.

En cas de virement, nos coordonnées bancaires sont :

N'oubliez pas d'indiquer votre numéro de contrat : **1872595**

BIC/IBAN : PSSTFRPPLYO FR79 2004 1010 0707 1215 3C03 803

ICS : FR91ZZZ113026 Créancier : LOCAM SAS

En application de l'article 441-6 du code de commerce, tout paiement intervenant après la date d'échéance est susceptible de porter intérêt à un taux égal à 3 fois le taux d'intérêt légal.

Une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement de 40€ pourra être réclamée en cas de retard de paiement.